



DIRECTION / RH

☎ 04 70 35 36 08

NOTE DE SERVICE n°12-2019

Objet : Elections des membres du CSE (Comité Social Economique)

Le mandat des représentants du personnel expire le 24 novembre 2019 .

Le personnel est donc appelé à procéder au renouvellement des instances représentatives du personnel **le 7 novembre 2019** selon les modalités suivantes:

Collège « employés » : 10 titulaires
 10 suppléants

Collège « cadres » : 1 titulaire
 1 suppléant

Les listes electorales sont affichées dans les antennes et indiquent si le salarié peut être électeur ou/et candidat. Les listes peuvent être contestées dans un délai de 3 jours suivants l'affichage de ces dernières.

En vue de ces élections, les organisations syndicales représentatives sont priées de faire connaître la liste de leurs candidats au siège de l'association **avant le 22 octobre 2019 à 12 heures**.

Compte tenu de la répartition des électeurs sur l'ensemble du département, le vote s'effectuera par correspondance. Le matériel de vote sera envoyé au plus tard 7 jours avant les élections. Il est fortement conseillé de poster vos élections très rapidement.

Un deuxième tour de scrutin pourrait être organisé le **22 novembre 2019** si à l'issue du 1^{er} tour, nous sommes dans l'une des situations suivantes :

- absence de candidatures syndicales
- quorum non atteint
- totalité des sièges non pourvus

Des listes libres pourraient alors se présenter en plus des candidatures syndicales.

Les candidatures à ce deuxième tour seraient à déposer **avant le 12 novembre 2019 à 12h00** au siège de l'association et les bulletins de vote envoyés au personnel au plus tard le 13 novembre 2019.

Les listes électorales ainsi que le protocole d'accord pré-électoral signé ce jour sont affichés au siège social et dans les antennes de l'Association.

Fait à Moulins, le 14 octobre 2019
La Direction